

**LOGICOR GESTION**  
**134, boulevard Haussmann**  
**75008 PARIS.**

**Projet d'installation d'une Plate-forme logistique sur le territoire de  
la commune de Bussy-Lettrée (51)**

**Notice écologique sur un passage « automne préalable à une  
demande cas par cas**



---

**ECOSYSTEMES**

**Décembre 2020**

Cette étude réalisée par le bureau d'études

**ECOSYSTEMES**

4 route de Glisy

80440 BOVES

Téléphone : 06 19 05 03 63

Email : [ecosystemes@sfr.fr](mailto:ecosystemes@sfr.fr),

[jjbignon@ecosystemes-expertise](mailto:jjbignon@ecosystemes-expertise)

Site internet : [www.ecosystemes-expertise.com](http://www.ecosystemes-expertise.com)

Rédigée par

**Jean-Jacques BIGNON**

*Ingénieur Ecologue*

## SOMMAIRE

1	OBJET .....	5
2	Localisation de la zone de projet.....	5
2.1	Localisation régionale à petite échelle.....	5
2.2	Localisation communale et cadastrale à grande échelle .....	6
3	OCCUPATION DU SOL.....	7
4	METHODES .....	7
4.1	Le calendrier des observations.....	7
4.2	Les oiseaux.....	7
4.3	Les insectes.....	8
4.4	La flore et végétation .....	8
4.4.1	La végétation .....	8
4.5	Les reptiles et les amphibiens .....	9
4.6	Les mammifères .....	9
4.7	Les chauves-souris.....	9
5	RESULTATS ET INTERPRETATION.....	10
5.1	Les zonages d'inventaire et de protection .....	10
5.1.1	Les ZNIEFF et les ZICO.....	10
5.1.2	Le réseau Natura 2000 et autres zones de protection .....	10
5.2	Les zones à dominante humide et l'hydrographie .....	11
5.2.1	La zone à dominante humide .....	11
5.2.2	Aperçu topographique .....	13
5.2.3	Les observations pédologiques .....	14
5.3	Les corridors biologiques.....	17
5.4	Les résultats sur la flore et la végétation .....	18
5.4.1	La flore.....	18
5.4.2	La végétation .....	18
5.5	Les évaluations floristiques et phytoécologiques .....	21
5.5.1	Enjeux floristiques de la zone d'étude .....	21
5.5.2	Enjeux des habitats végétaux.....	21
5.6	Les résultats sur la faune.....	22
5.6.1	Les oiseaux connus sur la commune .....	22
5.6.2	Les oiseaux.....	22
5.6.3	Les insectes.....	22
5.6.4	Les reptiles et les batraciens .....	23
5.6.5	Les mammifères .....	24
5.6.6	Les chauves-souris connues sur la commune .....	24
6	Projet.....	25
7	IMPACTS ATTENDUS.....	26
7.1	La flore et la végétation.....	26
7.2	La faune .....	26
8	CONCLUSION .....	27

### **Liste des figures**

Figure 1 – Localisation à petite échelle (1/500 000) de la zone de projet	5
Figure 2 – Localisation de la zone de projet à petite échelle (1/10 000)	6
Figure 3 – Occupation du sol de la zone de projet	6
Figure 4 – Occupation du sol	7
Figure 5 – Les zones d'inventaire dans un rayon de 10 km autour de la zone de projet	10
Figure 6 – Les zones de protection dans un rayon de 10 km autour de la zone de projet	11
Figure 7 – Localisation de la zone de projet à la zone à dominante la plus proche	12
Figure 8 – Les bassins de rétention et hydrographie en périphérie immédiate du site	12
Figure 9 - Profil topographique	13
Figure 10 – Localisation des points de sondage	14
Figure 11 – Profils pédologiques	16
Figure 12 – Extrait de l'atlas du SRCE de Champagne-Ardenne	17
Figure 13 - Les habitats végétaux de la zone de projet	20

### **Liste des photographies**

Photo 1 – Aspect de l'asphalte gravillonné en surface présent sur le plateau	15
Photo 2 – Physionomie de la friche en périphérie du champ cultivé	19
Photo 3 - Structure ouverte de la végétation sur le plateau	19
Photo 4 – Aspect de la végétation dans la dépression linéaire (ancienne voie ferrée) au nord de la parcelle	19

### **Liste des tableaux**

Tableau 1 – Coefficients de Braun-Blanquet	8
--	---

### **Liste des annexes**

ANNEXE 1 – Plantes protégées et réglementées sur la commune de Bussy-Lettrée	28
ANNEXE 1 – Inventaire des plantes observées dans la zone de projet	29
ANNEXE 2 – Les Mammifères	29
ANNEXE 3 - Les Oiseaux	31



## 1 OBJET

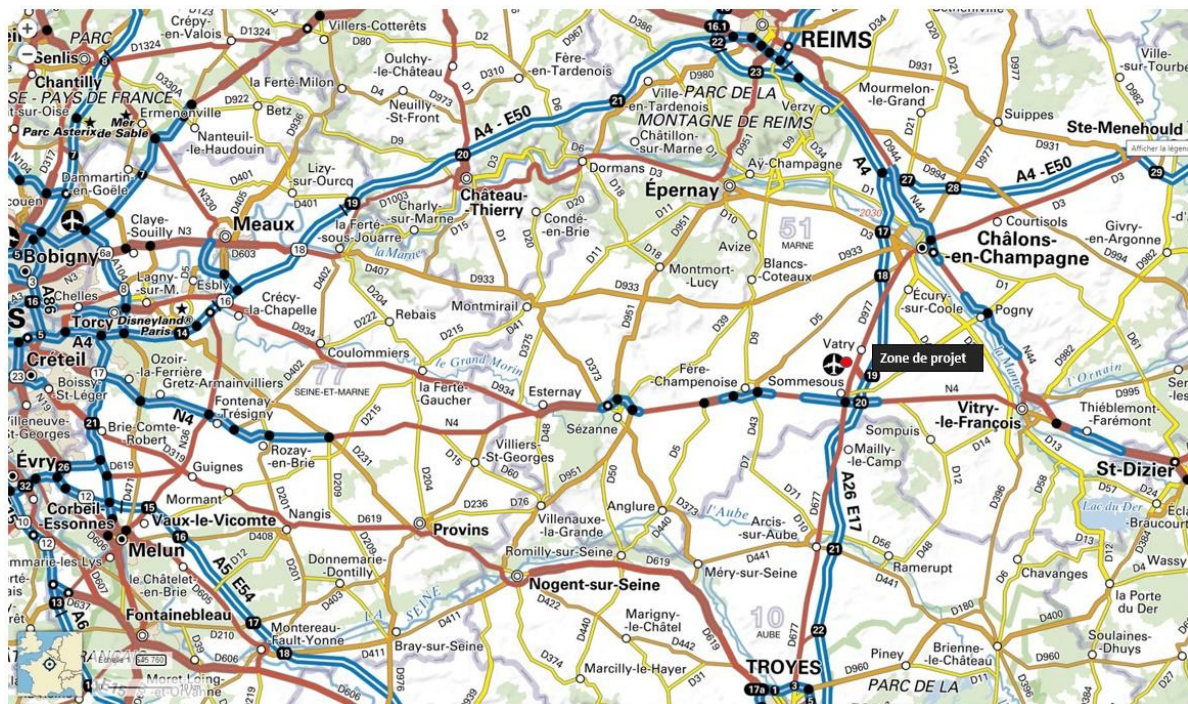
L'objectif de cette étude est de rechercher les contraintes de l'environnement naturel en vue d'instruire une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale pour un projet d'installation d'une plate-forme logistique par la société LOGICOR GESTION.

## 2 LOCALISATION DE LA ZONE DE PROJET

### 2.1 Localisation régionale à petite échelle

Le projet est implanté dans le département de la Marne, sur le territoire de la commune de Bussy-Lettrée, desservie depuis l'A26 et la D677 Châlons-en-Champagne-Troyes. La zone de projet se situe à 63 km de Reims (au nord), à 200 km de Paris (à l'ouest), à 67 km de Troyes (au sud) et à (à l'est) (figure 1).

Figure 1 – Localisation à petite échelle (1/500 000) de la zone de projet

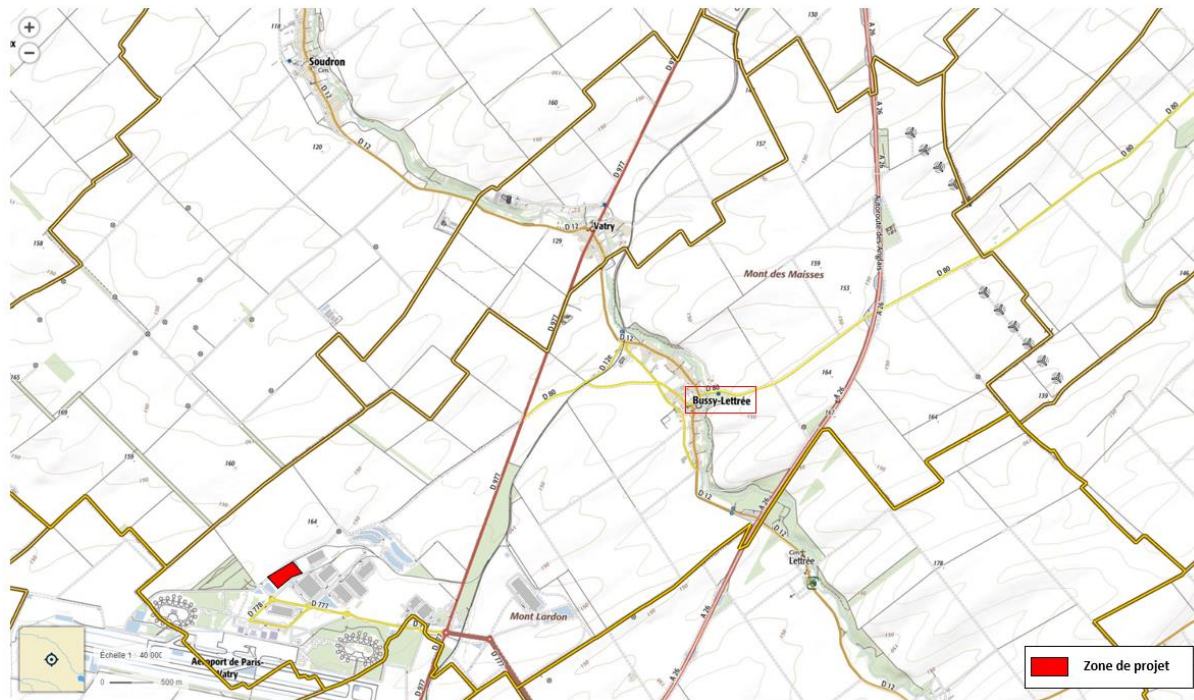


Source – ECOSYSTEMES d'après GEOPORTAIL

## 2.2 Localisation communale et cadastrale à grande échelle

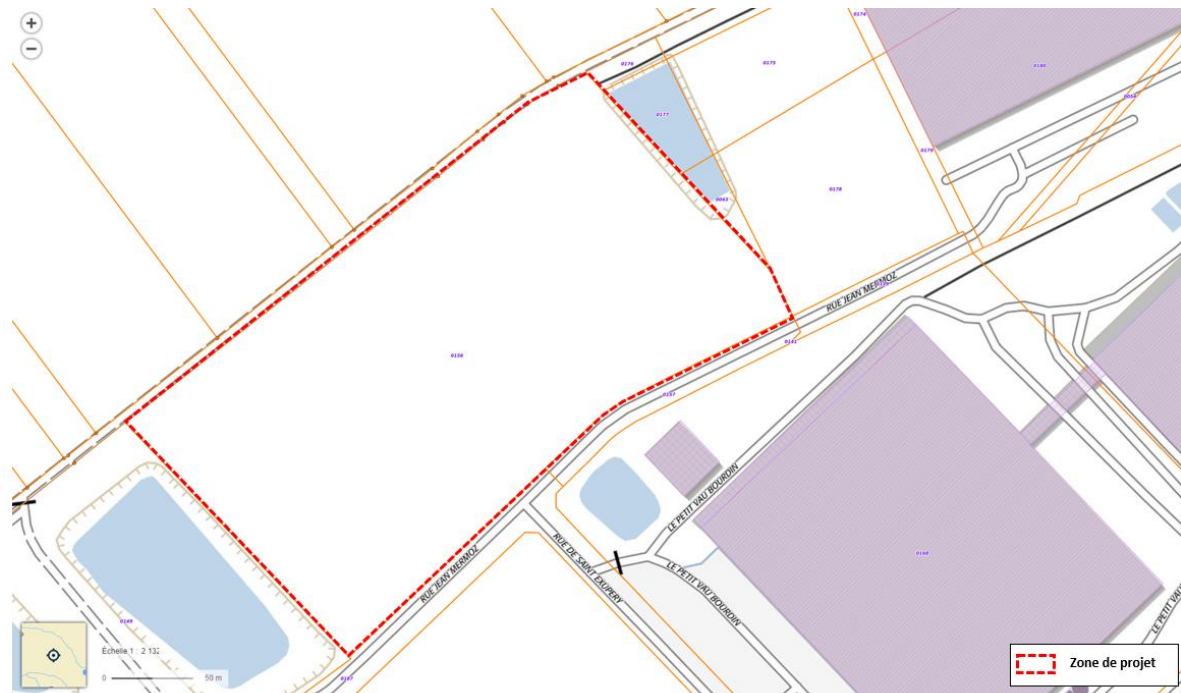
La zone de projet se situe, à l'extrémité sud-ouest de la commune (figure 2) dans une zone industrielle contigüe à l'aéroport de Paris-Vatry. L'unique parcelle 156 (figure3) d'une superficie estimée à 66 000 m<sup>2</sup> s'appuie sur son côté sud par la rue Jean Mermoz et sur son côté nord par un chemin agricole.

Figure 2 – Localisation de la zone de projet à petite échelle (1/10 000)



Source – ECOSYSTEMES d'après GEOPORTAIL

Figure 3 – Occupation du sol de la zone de projet



Source – ECOSYSTEMES d'après GEOPORTAIL



### 3 OCCUPATION DU SOL

La surface de la zone de projet (figure 4) est occupée par une friche ouverte à faible taux de recouvrement végétal. La topographie accidentée laisse des talus variant d'1 m à 1,50 m de hauteur sur lesquels se développent quelques rares arbustes de petite taille. Cette surface a été rectifiée topographiquement au point de laisser la roche calcaire à nue parfois recouverte d'un gravillonnage goudronné.

Figure 4 – Occupation du sol



### 4 METHODES

#### 4.1 Le calendrier des observations

Les observations de terrain ont été réalisées sur une demi-journée par temps ensoleillé pour tous les critères de la faune, de la flore et de la végétation.

Date	Météo	Groupe taxonomiques	Durée (heure)
10 décembre 2020	Ensoleillé, Vent 15 km/h - 7°C	Tous	4h

#### 4.2 Les oiseaux

Compte tenu de la période automnale, les observations se sont basées essentiellement à vue, et à l'écoute, à l'affut et en parcours.

### 4.3 Les insectes

La méthode d'observation n'a pu être mise en place en raison de la saison trop tardive. Les insectes sont inactifs au cours de cette période.

### 4.4 La flore et végétation

La flore a été analysée par un inventaire botanique classique qui consiste à parcourir la zone d'étude tout en relevant les espèces visibles de manière la plus exhaustive possible. La flore est relevée par types d'habitats de manière à corréler les résultats de l'inventaire avec ceux des relevés phytosociologiques réalisés dans un second temps.

Les observations ont été réalisées au cours de la journée du 1<sup>er</sup> octobre 2018, soit durant une période de végétation peu favorable. Seules les plantes des friches ont pu être abordées correctement. Les plantes vernaies n'ont pu être observées.

L'inventaire a aussi pour rôle de mettre en évidence les espèces protégées et celles dites « patrimoniales ». Les statuts des espèces végétales ont été identifiés à partir de l'inventaire de la flore vasculaire de l'Île-de-France.

Les espèces végétales ont été identifiées à partir de :

- TISON J. & DE FOUCAULT B. (coords), 2014 – *Flora Gallica*. Flore de France. Biotope, Mèze, xx + 1196 p.

Les statuts des espèces végétales ont été identifiés à partir de l'inventaire suivant :

- Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

La liste complète des espèces observées est placée en annexe 1. Catalogue de la flore vasculaire de Champagne-Ardenne, 2016.

#### 4.4.1 La végétation

Elle s'appuie sur la méthode du relevé phytosociologique de Braun-Blanquet qui consiste à dresser la liste des plantes présentes dans un échantillon représentatif et homogène du tapis végétal et en opérant strate par strate. Les espèces définies sont affectées d'un coefficient d'abondance-dominance (i à 5) (tableau 1).

Tableau 1 – Coefficients de Braun-Blanquet

Recouvrement de l'espèce	Coefficient d'abondance
Supérieur à 75%	5
Compris entre 50% et 75%	4
Compris entre 25% et 50%	3
Compris entre 5% et 25%	2
Inférieur à 5%	1
Très peu abondant	+
Espèce très rare	r
Espèce représentée par un individu unique	l

Source - ECOSYSTEMES

L'observation a consisté à définir des échantillons représentatifs des habitats qui composent la surface de l'étude. C'est à partir de l'analyse de ces relevés d'habitats que la carte de la végétation a été



réalisée. Le rang phytosociologique choisi pour caractériser les habitats est l'alliance car c'est celui qui permet de recoller les habitats définis avec ceux figurant sur la liste du Corine biotope et Eur. 15.

Les relevés ainsi dressés aident à définir les types de groupements végétaux appartenant au synsystème (catalogue des associations végétales) et de les référencer au catalogue Corine Biotope, au manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne EUR 15/2 – Octobre 1999 et aux cahiers d'habitats.

LOUVEL, J., GAUDILLAT, V. 1 L., PONCET, 2013. – *EUNIS, European, Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce*. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289p.

#### 4.5 Les reptiles et les amphibiens

Pour les reptiles, la période ne convient pas pour les mettre en évidence. Le site ne montre aucun linéaire ou aucune surface d'eau libre susceptible d'attirer les batraciens. Le seul espace en eau est le bassin étanche situé à l'est, hors périmètre. L'autre situé à l'ouest, n'est pas étanche et ne contient pas d'eau ou d'habitats aquatiques.

#### 4.6 Les mammifères

Les observations des moyens et grands mammifères ont porté sur l'observation directe à vue et surtout sur la recherche d'indices (traces, laissées, individus morts et écrasés...). La méthode est simple et se pratique simultanément aux autres observations (surtout flore et végétation). C'est une prospection de parcours suffisante pour démontrer la présence de mammifères de moyenne et grande taille.

#### 4.7 Les chauves-souris

Compte-tenu de la saison automnale fortement avancée, les chauves-souris ne sont plus actives. Seule la recherche des habitats potentiels pour des gîtes a été réalisée.

## 5 RESULTATS ET INTERPRETATION

### 5.1 Les zonages d'inventaire et de protection

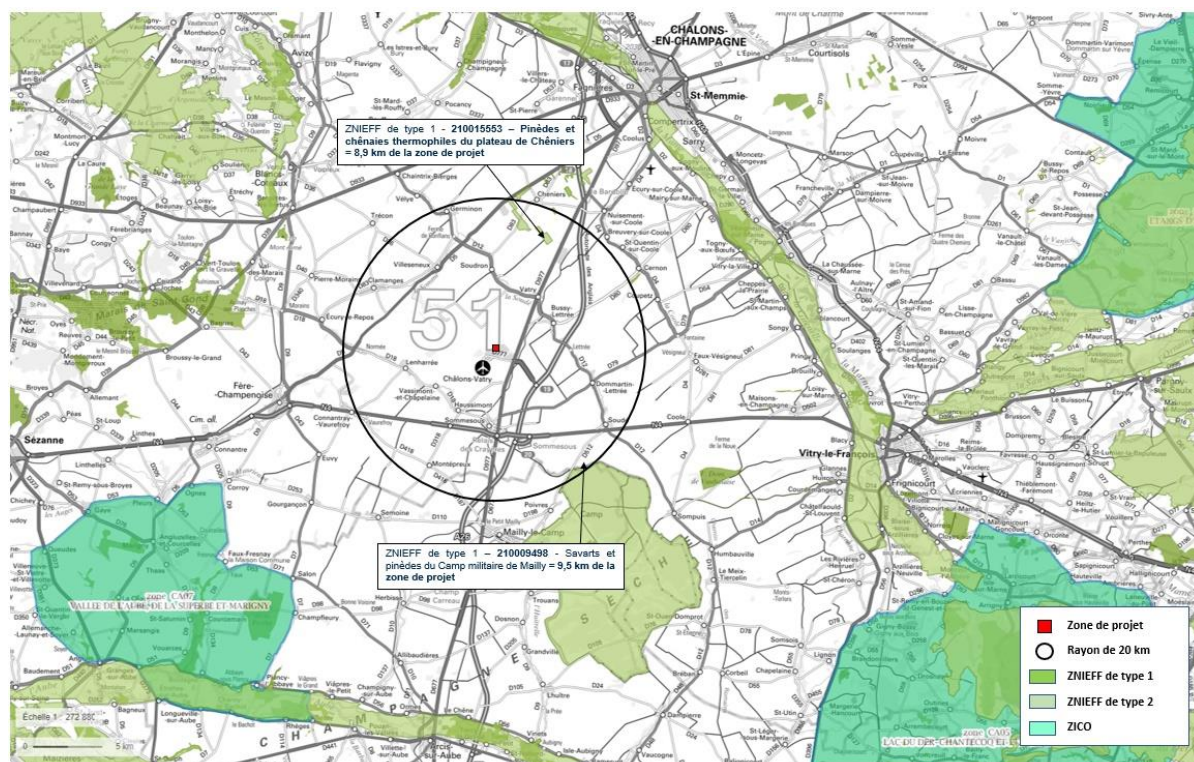
#### 5.1.1 Les ZNIEFF et les ZICO

Dans un rayon de 10 km, existe la présence de 2 ZNIEFF de type 1 (figure 5) distante de plus de 8 km de la zone de projet :

1. « *Pinèdes et chênaies thermophiles du plateau de Chéniers* » à **8,9 km** au nord de la zone de projet ;
2. « *Savarts et pinèdes du Camp militaire de Mailly* » au sud-est à **9,5 km** au sud-sud-est de la zone de projet.

La zone ZICO n'intersecte pas la zone de projet et se situe en dehors du rayon de 10 km.

Figure 5 – Les zones d'inventaire dans un rayon de 10 km autour de la zone de projet



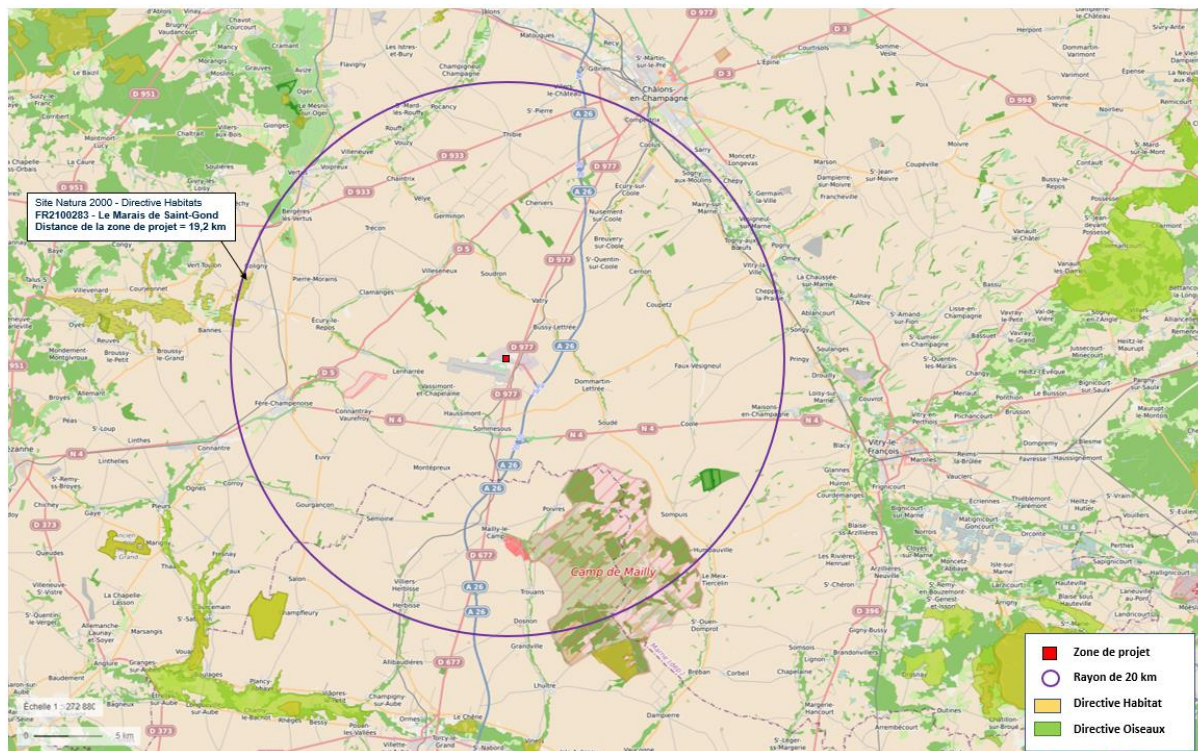
Source – ECOSYSTEMES d'après GEOPORTAIL

#### 5.1.2 Le réseau Natura 2000 et autres zones de protection

La zone de projet n'est ni incluse dans un site Natura 2000 appartenant aux deux directives : Oiseaux et Habitats ni dans toutes les autres aires de protection (Réserves naturelles, Arrêté de protection de biotope...).

La seule zone Natura 2000 (figure 6), la plus proche est le Marais de Saint-Gond, une Zone de Conservation Spéciale, distante de 19 km au nord-ouest.

Figure 6 – Les zones de protection dans un rayon de 10 km autour de la zone de projet



Source – ECOSYSTEMES d'après GEOPORTAIL

➔ **Les zonages d'inventaires et de protection ne présentent pas d'enjeu au projet en raison de la distance importante séparant le site Natura 2000 de la zone de projet.**

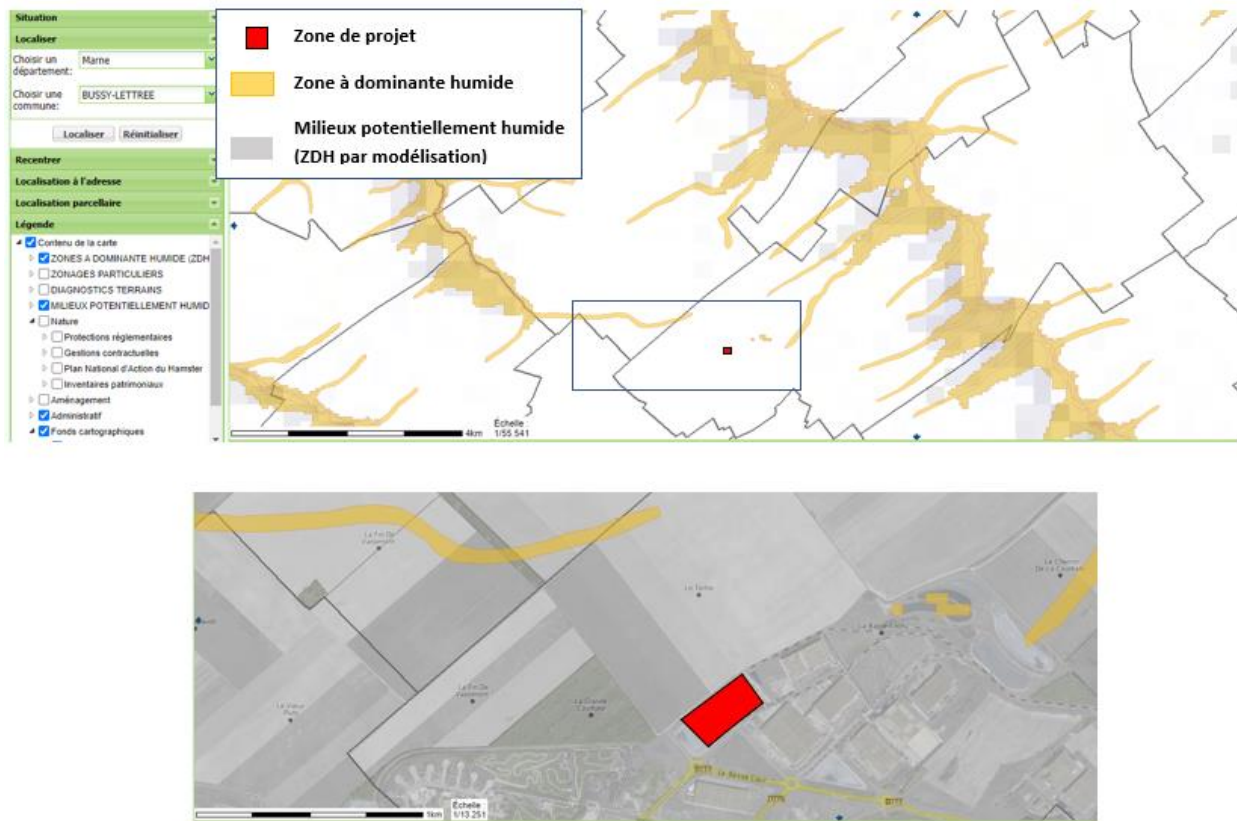
## 5.2 Les zones à dominante humide et l'hydrographie

### 5.2.1 La zone à dominante humide

La zone de projet n'est pas incluse dans une zone à dominante humide selon le site Carmen de la DREAL Champagne-Ardenne (figure 7). La zone de projet est dépourvue de cours d'eau ou de plan d'eau (figure 8). Seuls des bassins de rétention des eaux (étanches ou perméables) des infrastructures routières et industrielles sont présents autour de la zone de projet.



Figure 7 – Localisation de la zone de projet à la zone à dominante la plus proche



Source - DREAL Grand-Est

Figure 8 – Les bassins de rétention et hydrographie en périphérie immédiate du site



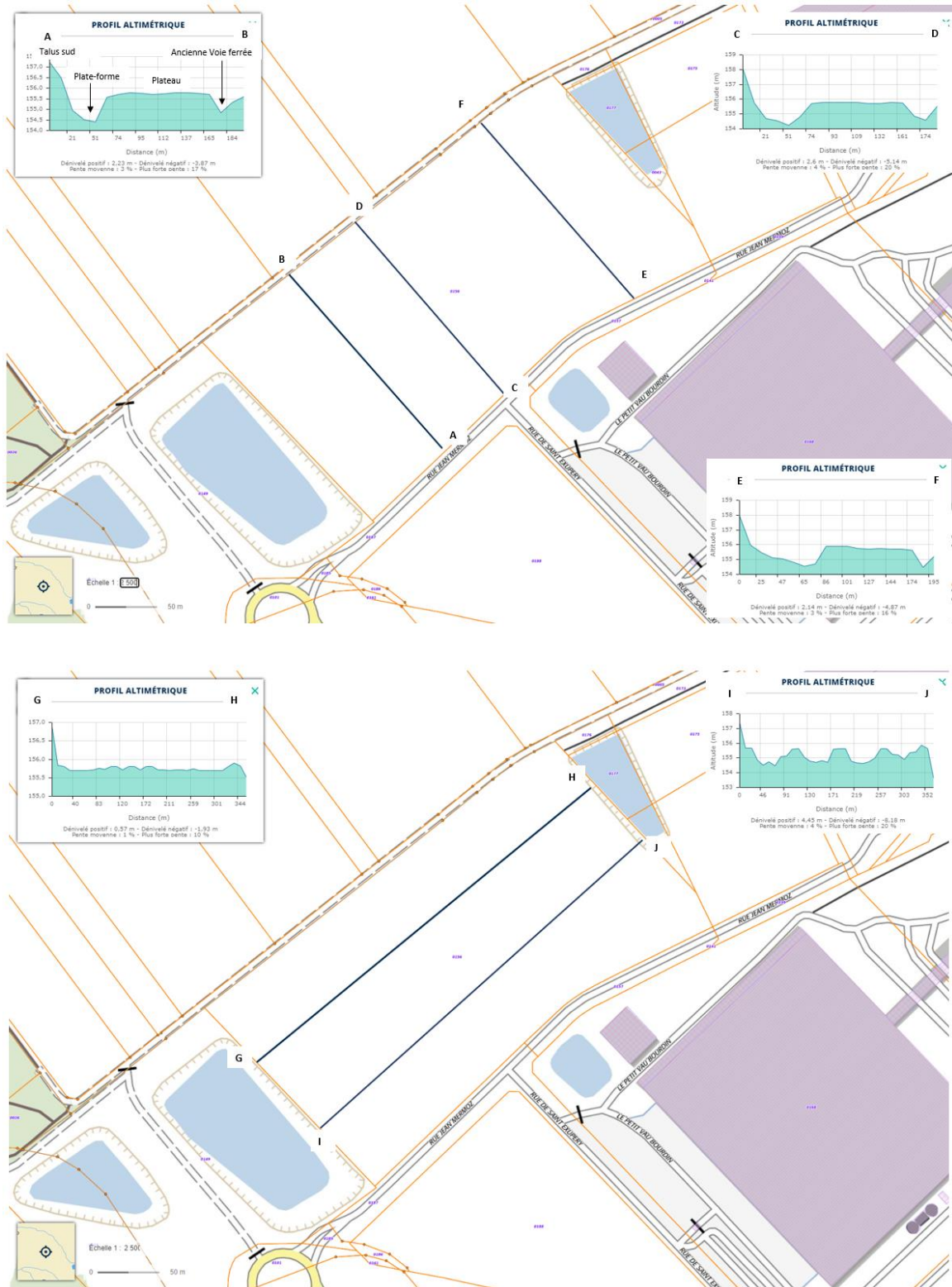
Source – GEOPORTAIL



## 5.2.2 Aperçu topographique

Deux dépressions linéaires s'observent : l'une parallèle au chemin agricole au nord et l'autre parallèle à la rue Jean Mermoz au sud. Ces deux dépressions sont séparées par un plateau (figure 9).

Figure 9 - Profil topographique



Source -ECOSYSTEMES d'après GEOPORTAIL

### 5.2.3 Les observations pédologiques

Dans l'ensemble, la topographie a été rectifiée à une cote sur toute la longueur de la parcelle.

Il reste au nord, la dépression linéaire où jadis été installée la voie ferrée (environ 10 m de largeur). Dans son milieu, un vaste plateau occupe toute la longueur de la parcelle. Dans sa partie sud, plusieurs excavations sont présentes.

Nous avons procédé à 5 sondages pédologiques pour vérifier l'éventuelle présence de zone humide au point topographique le plus bas, en appliquant la méthode de l'arrêté de 2008 sur la caractérisation des zones humides (figure 10).

Figure 10 – Localisation des points de sondage



Résultats : il a été impossible de réaliser un sondage pédologique tant le sol est compacté. Le sol a été retravaillé sur roche mère. Des sondages archéologiques (1999-2000) ont été réalisés modifiant les couches pédologiques.

Le maximum de profondeur atteinte est de 30 cm avec un sol superficiel identique composé de graviers et de sable emballé dans une matrice de marne calcaire (figure 11). La surface du plateau présente un gravillonnage légèrement asphalté. Les dépressions ne sont pas couvertes par ce gravillonnage (photo 1).



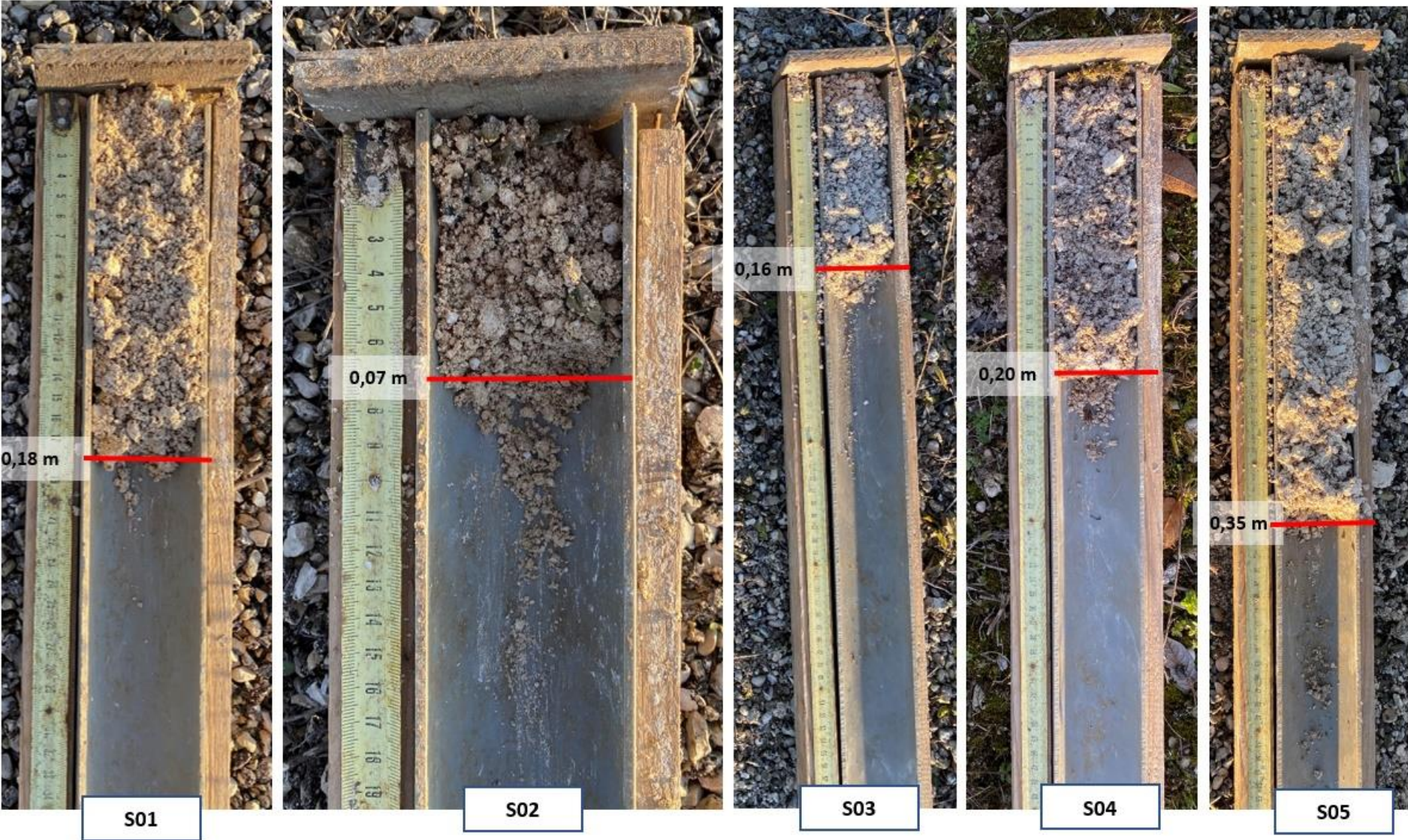
Photo 1 – Aspect de l'asphalte gravillonné en surface présent sur le plateau



- L'analyse des 5 points montre que la parcelle repose sur la roche mère avec un sol végétal squelettique en surface



Figure 11 – Profils pédologiques



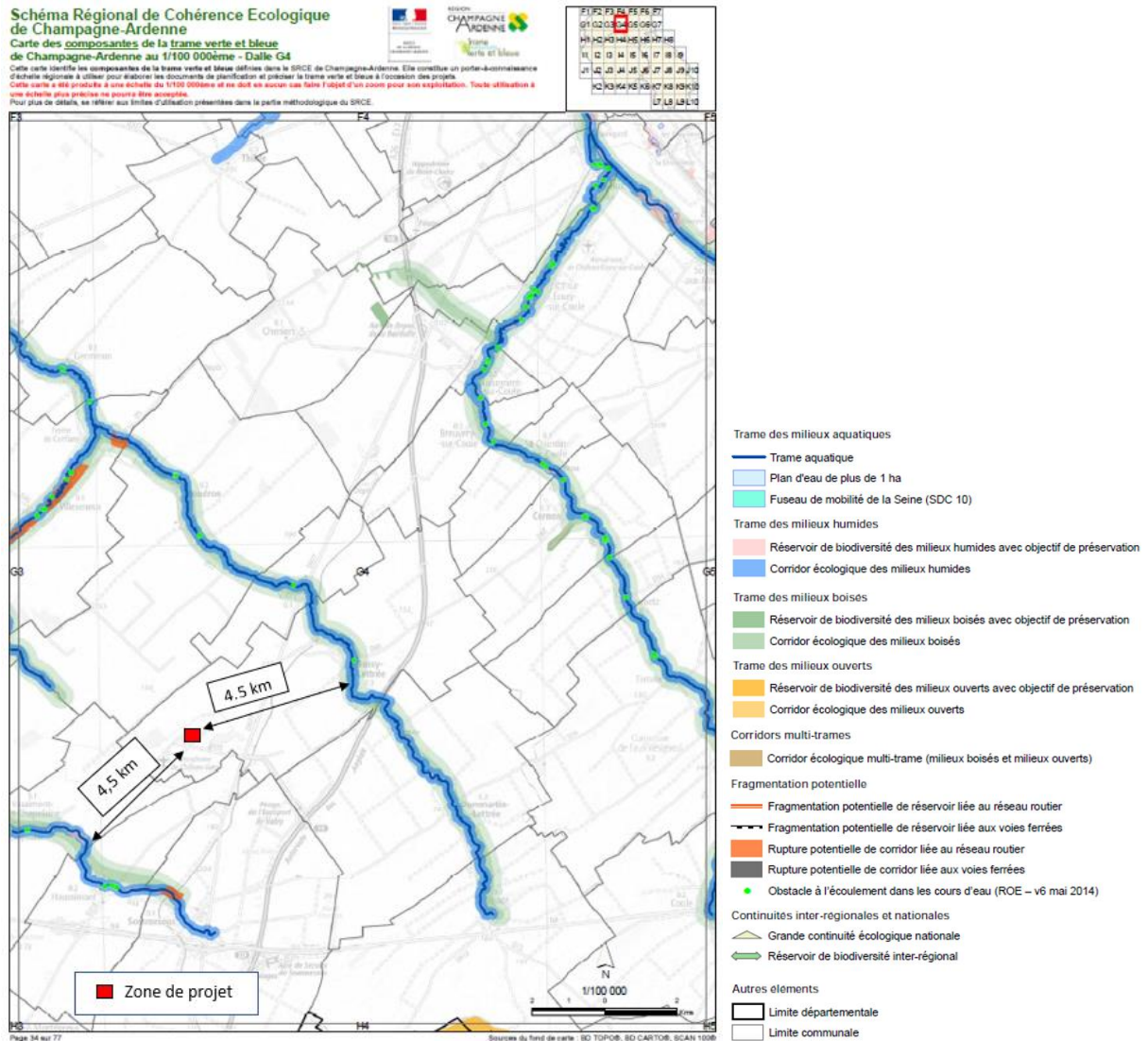


### 5.3 Les corridors biologiques

Le schéma régional de cohérence écologique de Champagne-Ardenne a été adopté par arrêté du préfet de région le 8 décembre 2015.

A l'échelle régionale, la carte de la composante de la Trame Verte et Bleue montre que la zone de projet n'est traversée par aucun corridor biologique identifié et ne fait pas non plus l'objet de réservoir biologique identifié. Les deux corridors biologiques les plus proches se situent à 4,5 km de la zone de projet (figure 12).

Figure 12 – Extrait de l'atlas du SRCE de Champagne-Ardenne



A l'échelle locale, il n'existe pas de corridor biologique de réservoir de biodiversité.

➔ Les corridors biologiques ne présentent pas de contraintes dans la zone de projet.

## 5.4 Les résultats sur la flore et la végétation

### 5.4.1 La flore

Le Conservatoire Botanique du Bassin Parisien signale, sur la commune de Bussy-Lettrée, 315 espèces, parmi lesquelles certaines espèces sont protégées (cf. extrait de la fiche du conservatoire sur la commune de Bussy-Lettrée).

L'inventaire de la flore a été versée en annexe 1.

La flore observée est composée de 48 espèces dont 3 arbustes (Bouleau pleureur, Saule marsault et Saule cendré). La strate arborescente est absente.

La flore est très commune à commune. Aucune espèce n'est protégée et patrimoniale.

Une espèce est assez rare : la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*).

Une espèce est rare : Gaillet rude (*Galium pumilum*).

Aucune des populations d'espèce n'est menacée. L'essentiel des espèces caractérise les champs cultivés et les friches.

### 5.4.2 La végétation

Depuis le début des années 2000, cette parcelle reste une zone ouverte très peu végétalisée (depuis les fouilles archéologiques de 1999). Cette parcelle a subi ensuite plusieurs aménagements de terrassements. Aujourd'hui, sa surface couverte d'un goudronnage gravillonné léger dans laquelle se développe les espèces végétales.

La végétation d'ensemble est une friche très ouverte à faible recouvrement et ponctué de rares arbustes (*Betula pendula*, *Salix caprea* et *S. cinerea*). Des petits faciès montrent des recouvrements plus denses sur de petites surface. L'ensemble de ces végétations répondent aux friches calcaires calcaro-sableuses et calcaro-argileuse (Alliance du Dauco carotae-Melilotion albi).

L'ensemble végétal significatif est assez banal (plusieurs associations végétales avec quelques espèces rares. Les espèces caractéristiques sont : *Carlina vulgaris*, *Cirse vulgaire*, *Daucus carota*, *Echium vulgare*, *Hypericum perforatum*, *Pastinaca sativa*... (cf liste en annexe 1).

Référentiel Corine biotope et EUNIS

Corine. 87.1 – Terrains en friche et EUNIS I1.52 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles



Photo 2 – Physionomie de la friche en périphérie du champ cultivé



Photo 3 - Structure ouverte de la végétation sur le plateau

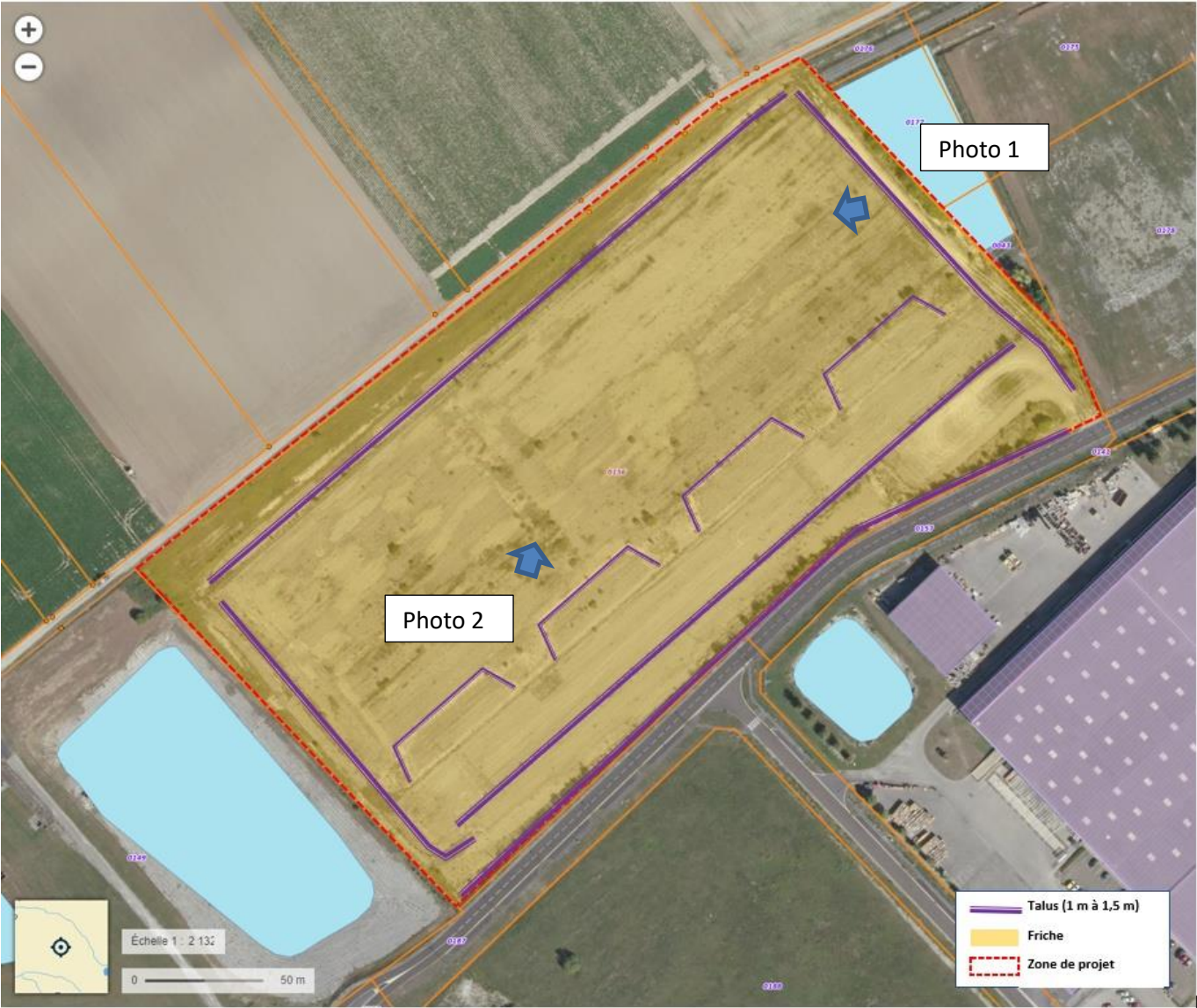


Photo 4 – Aspect de la végétation dans la dépression linéaire (ancienne voie ferrée) au nord de la parcelle





Figure 13 - Les habitats végétaux de la zone de projet





## 5.5 Les évaluations floristiques et phytoécologiques

### 5.5.1 Enjeux floristiques de la zone d'étude

- Enjeux écologiques

Parmi les 48 espèces végétales recensées dans la zone d'étude, aucun taxon ne peut être considéré comme d'intérêt patrimonial selon le catalogue de référence (Conservatoire botanique national du Bassin Parisien, 2019).

- Enjeux réglementaires

Aucune espèce végétale légalement protégée n'a été inventoriée.

### 5.5.2 Enjeux des habitats végétaux

- Enjeux écologiques

La végétation caractérisée par un espace ouvert peu végétalisé

- Enjeux réglementaires

Aucun habitat patrimonial n'a été inventorié.

- ➔ ***La flore et la végétation insuffisamment observés en raison de la période tardive ne permet pas d'estimer correctement les enjeux.***
- ➔ ***Cependant, la probabilité de trouver une flore et des habitats d'intérêt patrimoniale restent faibles. Il n'existe qu'un sol squelettique modifié par des actions humaines.***

## 5.6 Les résultats sur la faune

### 5.6.1 Les oiseaux connus sur la commune

La base de données de faune.org affiche 148 espèces d'oiseaux inféodés à tous les types d'habitats sur la commune e Bussy-Lettrée. Parmi ces oiseaux,

- ➔ Nidification : Possible : 16 espèces
- ➔ Nidification Probable : 23 espèces
- ➔ Nidification Certaine : 49 espèces.

Tous ces oiseaux ne sont pas susceptibles de se reproduire dans la zone de projet car les habitats ne leurs sont pas favorables (oiseaux d'eau, oiseaux forestiers, oiseaux des zones semi-ouvertes). Ce sont souvent les oiseaux des cultures et ceux des parcs et jardins qui colonisent les espaces verts périphériques qui peuvent venir se nourrir sur la zone de projet.

### 5.6.2 Les oiseaux

L'inventaire commentée des oiseaux a été versé en annexe. Quatre espèces d'oiseaux ont été observées : Corneille noire Etourneau sansonnet Faucon crécerelle et Pie bavarde. Ces observations sont insuffisantes pour produire un état initial sur les oiseaux.

De manière générale peu d'oiseaux peuvent nicher sur le site en raison de la faible diversité des habitats et le manque de végétation au sol. La zone de projet peut servir de zone trophique pour les oiseaux insectivores. Le sol squelettique ne peut être une zone de production de biomasse importante. Les espaces périphériques sont beaucoup plus favorables (espaces verts, champs cultivés, bois).

- ➔ ***Compte tenu des faibles observations réalisées en dehors d'une période favorable à l'observation des oiseaux, il n'est pas possible de définir correctement les enjeux ornithologiques.***
- ➔ ***Cependant, la zone de projet assez homogène ne peut assurer une forte biodiversité ornithologique.***

### 5.6.3 Les insectes

La liste commentée des insectes a été versée en annexe.

La base de données de faune.org affiche 43 espèces de papillons connus sur la commune. Les espèces potentielles susceptibles de se reproduire sur le site sont :

- Amaryllis (*Pyronia tithonus*)
- Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*)
- Belle Dame (*Vanessa cardui*)
- Citron (*Gonepteryx rhamni*)
- Collier de corail (*Aricia agestis*)
- Hespérie du dactyle (*Thymelicus lineola*)
- Myrtil (*Maniola jurtina*)
- Paon du jour (*Aglais io*)
- Piéride de la rave (*Pieris rapae*)
- Piéride du chou (*Pieris brassicae*)
- Piéride du navet (*Pieris napi*)

- Procris (*Coenonympha pamphilus*)
- Vulcain (*Vanessa atalanta*)

Les friches industrielles n'abritent généralement que peu d'espèces patrimoniales ou protégées. Les friches industrielles qui sont des habitats temporaires sont fréquentées par les papillons que l'on rencontre communément dans les champs cultivés.

Les treize espèces potentielles communes pour la région et sans aucune menace de disparition, ne permettent pas de tirer de conclusion sur le peuplement des papillons.

Une espèce de libellule est connue de la commune : le Sympètre sanguin (*Sympetrum sanguineum*).

Les libellules ne se reproduisent pas dans les friches industrielles dépourvues de zone d'eau libre. Les espèces de grande taille peuvent venir de très loin pour se nourrir. La zone de projet n'est pas une zone attractive pour les Odonates.

23 espèces d'Orthoptères sont connus sur la commune. Les espèces potentielles susceptibles de se reproduire sur le site sont :

- Criquet de la Palène (*Stenobothrus lineatus*)
- Criquet duettiste (*Chorthippus brunneus brunneus*)
- Criquet mélodieux (*Chorthippus biguttulus*)
- Grillon champêtre (*Gryllus campestris*)
- Grande Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*)
- Leptophye ponctuée (*Leptophyes punctatissima*)
- Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens caerulescens*)

Aucune espèce d'insectes n'est protégée et la potentialité de présence d'insectes protégés dans la zone de projet est très faible.

➔ **Les insectes ne représenteraient pas de contraintes sensibles vis-à-vis du projet. L'enjeu devrait être faible.**

#### 5.6.4 Les reptiles et les batraciens

Les habitats ne sont pas favorables à l'accueil des populations ou des peuplements d'amphibiens. Aucun linéaire hydraulique n'est présent, ni mare ni fossé en eau assurant leur développement complet ou partiel.

Trois batraciens sont connus : Crapaud calamite, Grenouille rousse et Grenouille verte (*Pelophylax* spp.). De ces trois espèces, seule la grenouille verte pourrait coloniser un des deux bassins de rétention étanches des eaux pluviales situés en dehors de la zone de projet.

➔ **Aucune espèce protégée potentielle de batraciens n'est attendue.**

Le reptile connu sur la commune est le Lézard des souches. Ce Lézard vit dans les bois. Il ne peut donc pas se développer sur le site. En revanche, le sol sec serait susceptible d'accueillir une population de Lézard des murailles.

➔ **Les reptiles ne présentent pas de contrainte face au projet. L'enjeu peut être faible à modéré, selon la présence ou non du Lézard des murailles.**



## 5.6.5 Les mammifères

### 5.6.5.1 Les mammifères non volants

22 espèces de mammifères non volants sont connues sur la commune. Les espèces susceptibles de se reproduire sur le site serait : le Lapin de garenne

Les autres espèces sont susceptibles de traverser le site ou bien de le fréquenter pour les besoins de ressource trophique.

Les quatre espèces identifiées sont très communes en région Champagne-Ardenne (annexe). Les friches industrielles ne permettent pas aux mammifères de s'installer durablement. Le sol n'est pas favorable au creusement de terriers. Cependant, les talus pourraient présenter des surfaces de ressource trophique.

Aucune espèce de mammifères n'est protégée et la potentialité de présence de mammifères terrestres protégés dans la zone de projet reste très faible.

➔ ***Les mammifères non volants ne présentent pas de contrainte face au projet. L'enjeu est très faible***

### 5.6.5.2 Les Chauves-souris

## 5.6.6 Les chauves-souris connues sur la commune

Une seule chauve-souris (indéterminées à l'espèce) est connue sur la commune : le Murin à moustaches/ de Brandt.

La zone de projet n'est pas une zone favorable à la reproduction, à l'estivation et à l'hibernation des chauves-souris car aucun habitat assurant les fonctions biologiques des chauves-souris ne sont présentes sur le site. Seule la fonction trophique (faible) est assurée par le survol de la zone de projet.

Aucun gîte (estivation, hibernation) n'est présent sur la zone de projet.

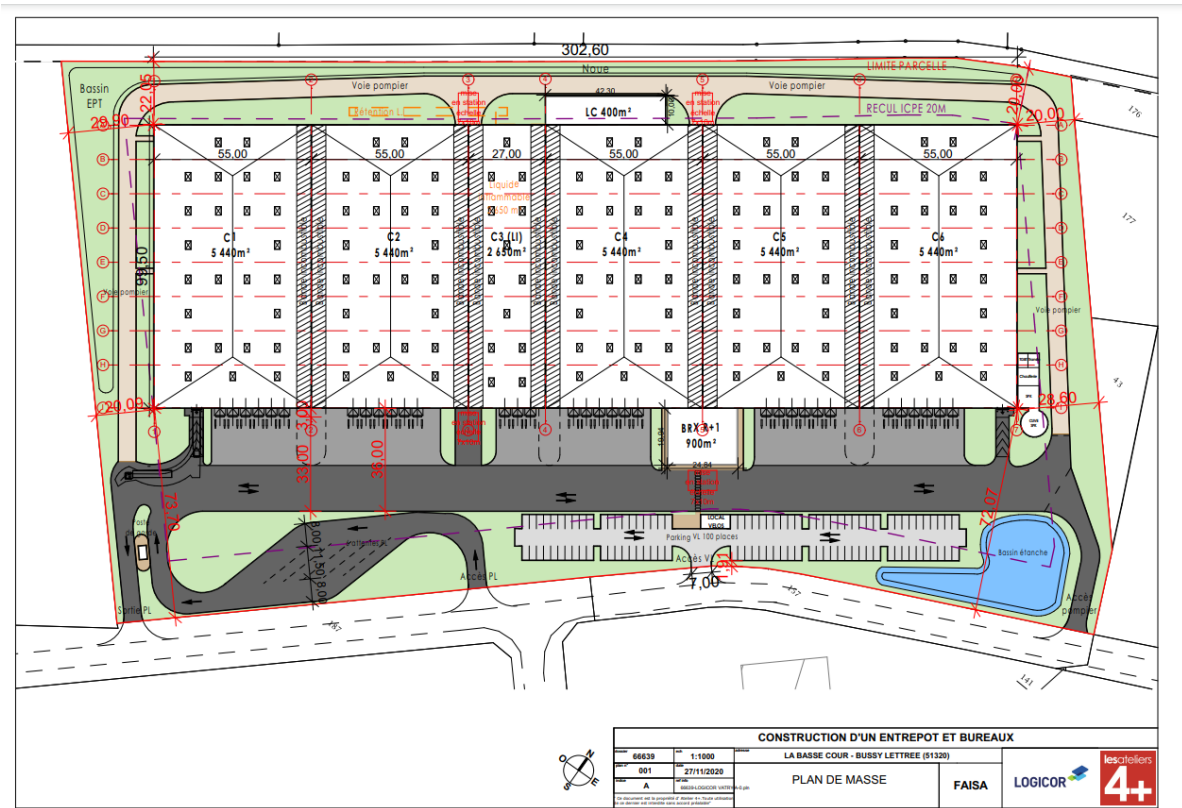
Les espèces potentielles qui pourraient traverser le site en transit sont : le Murin à Moustaches/de Brandt, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et la Sérotine commune.

➔ ***Aucun habitat à enjeu pour les mammifères non volants n'est considéré sur la zone d'étude.***

➔ ***Les chauves-souris ne présenteraient qu'un enjeu très faible en raison de la faible attirance de cet espace pour les chauves-souris.***

## 6 PROJET

Le projet consiste à construire un entrepôt et des bureaux pour de la Logistique sur la parcelle 156.



Toute la surface est occupée par le projet : bâtiments, infrastructures et réseaux. Il est prévu des espaces verts en périphérie de la parcelle et un bassin de récupération des eaux à l'entrée (sud-est) et une noue et un bassin de tamponnement des eaux pluviales en périphérie nord de la parcelle.

Le projet s'insère dans un paysage industriel sans végétation arbustive ou arborescente en limite d'un plateau de grandes cultures.



## 7 IMPACTS ATTENDUS

La plateforme logistique prévue va occasionner des impacts. Des impacts généraux peuvent être dégagés des impacts intrinsèques d'un projet.

Les principaux impacts attendus de types directs ou indirects, temporaires ou permanents sont :

- La consommation de terrain au profit de zones en grande partie imperméabilisée ;
- Le risque de pollution des eaux superficielles au cours du chantier et de l'exploitation.

### 7.1 La flore et la végétation

Pour la **flore**, les enjeux étant très faibles, **l'impact serait également très faible**.

Pour les **unités de végétation**, les enjeux ayant été reconnus faibles, le **niveau d'impact prévisibles**, par destruction de ces espaces de faibles superficies et de faible intérêt écologique, **serait faible**.

### 7.2 La faune

Les impacts directs ou indirects, temporaires et/ou permanents du projet, attendus sur la faune reposent sur :

- la destruction d'habitats d'espèces compris dans l'emprise du projet ;
- les éventuels dérangements (nidification) liés à la phase travaux (bruits, passages des engins, circulation, défrichage...) sur le site d'étude, voire les milieux périphériques à l'emprise concernée ;
- l'évolution et/ou la disparition des milieux nécessaires ou indispensables au cycle biologique (reproduction, nourrissage, hibernation...) des différentes espèces faunistiques
- les éventuelles perturbations susceptibles de générer des déplacements vers d'autres milieux équivalents, environnants ou non, afin de satisfaire leurs exigences écologiques et leur tranquillité.

Sur **l'avifaune**, les faibles probabilités de nidification sur le site ne représentant qu'un enjeu faible entrainerait qu'un impact faible au projet si la mesure de réduction de réaliser les travaux en dehors de la zone de reproduction des oiseaux est appliquée.

L'enjeu faible démontré sur les **mammifères** au cours des observations entrainera un très faible impact du projet sur les 3 espèces de mammifères non volants et les espèces potentielles de chauves-souris en transit dans la zone de projet.

L'absence de **batraciens** entraine un impact nul et la probabilité de présence du Lézard des murailles entrainerait un impact modéré à fort, compte tenu que cette espèce est protégée. Les aménagements prévus sur la présence de bassins et d'espaces verts entraineront un impact positif par rapport à l'état initial.

**Le projet entrainera un très faible impact** sur les insectes.

➔ **En conclusion, les impacts du projet sur la faune seront faibles à modéré.**

## 8 CONCLUSION

Les observations réalisées en automne ne sauraient apporter un état initial satisfaisant pour toutes les espèces animales.

La zone de projet ne présente pas d'enjeux majeurs. Les impacts du projet ont été définis de manière générale comme faible à très faible sur les complexes faunistiques, floristiques et phytoécologiques. La pression d'observation a été suffisante pour mettre en évidence les enjeux et les impacts potentiels du projet sur l'environnement

Le projet de LOGICOR GESTION sur le territoire communal de Bussy-Lettrée n'est pas en mesure de causer d'impacts significatifs sur la faune, la flore, la végétation, observées sur le site et celles des corridors biologiques, des zonages d'inventaire et de protection identifiés. La faune vertébrée ne peut s'installer pour se reproduire hormis quelques rares oiseaux ou micromammifères à régime insectivores.

---

**ANNEXES**

## ANNEXE 1 – Plantes protégées et réglementées sur la commune de Bussy-Lettrée

Commune : Bussy-Lettrée (Marne)

Présentation	Espèces observées	Espèces protégées / réglementées	Espèces invasives	Espèces spontanées	Végétations
--------------	-------------------	----------------------------------	-------------------	--------------------	-------------

Tri alphabétique

Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n° 1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006)

Annexe II

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation	Source
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	2018	<a href="#">➤</a>
<i>Erucastrum supinum</i> (L.) Al-Shehbaz & Warwick, 2003	Braya couchée	2007	<a href="#">➤</a>

Annexe IV

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation	Source
<i>Erucastrum supinum</i> (L.) Al-Shehbaz & Warwick, 2003	Braya couchée	2007	<a href="#">➤</a>

Règlement (CE) N° 338/97 (modifié par le Règlement (UE) N° 101/2012 du 6 février 2012) du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce

Annexe B

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation	Source
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	2018	<a href="#">➤</a>
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Gymnadénie mouche, Orchis mouche, Orchis moustique	2013	<a href="#">➤</a>
<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Grande Listère	2014	<a href="#">➤</a>
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	Ophrys bourdon, Ophrys frelon	2014	<a href="#">➤</a>
<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All., 1785	Orchis homme pendu, Acéras homme pendu, Porte-Homme, Pantine, , Homme-pendu	2013	<a href="#">➤</a>
<i>Orchis militaris</i> L., 1753	Orchis militaire, Casque militaire, Orchis casqué	2014	<a href="#">➤</a>
<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	Orchis pourpre, Grivollée	2014	<a href="#">➤</a>
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles, Platanthère à fleurs blanches	2014	<a href="#">➤</a>
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres	2013	<a href="#">➤</a>

Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979)

Annexe I

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation	Source
<i>Erucastrum supinum</i> (L.) Al-Shehbaz & Warwick, 2003	Braya couchée	2007	<a href="#">➤</a>
<i>Genista tinctoria</i> L., 1753	Genêt des teinturiers, Petit Genêt	2013	<a href="#">➤</a>

Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101), du 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62) et du 23 mai 2013 (JORF du 7 juin 2013, texte 24)

Article 1

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation	Source
<i>Erucastrum supinum</i> (L.) Al-Shehbaz & Warwick, 2003	Braya couchée	2007	<a href="#">➤</a>

Arrêté ministériel du 13 octobre 1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire, modifié par les arrêtés ministériels du 5 octobre 1992 (JORF du 28 octobre 1992, p. 14960) et du 9 mars 2009 (JORF du 13 mai 2009, p. 7974)

Article 1er

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation	Source
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame	2013	<a href="#">➤</a>
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus	2013	<a href="#">➤</a>

Arrêté interministériel du 8 février 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Champagne-Ardenne complétant la liste nationale

Article 1

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation	Source
<i>Linum leonii</i> F.W.Schultz, 1838	Lin des Alpes, Lin français	2014	<a href="#">➤</a>
<i>Pyrola chlorantha</i> Sw., 1810	Pyrole verdâtre, Pyrole à fleurs verdâtres, Pyrole à fleurs verdâtres	1997	<a href="#">➤</a>

Espèces végétales déterminantes dans le Bassin parisien

Flore vasculaire (Validation CSRPN en avril 2007)

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation	Source
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide	2013	<a href="#">➤</a>
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Stramoine, Herbe à la taupe, Datura officinale	2018	<a href="#">➤</a>
<i>Erucastrum supinum</i> (L.) Al-Shehbaz & Warwick, 2003	Braya couchée	2007	<a href="#">➤</a>
<i>Galium fleurotii</i> Jord., 1849	Gaillet de Fleurot	2014	<a href="#">➤</a>
<i>Galium fleurotii</i> var. <i>fleurotii</i> Jord., 1849		2013	<a href="#">➤</a>
<i>Linum leonii</i> F.W.Schultz, 1838	Lin des Alpes, Lin français	2014	<a href="#">➤</a>
<i>Orobancha alba</i> Stephan ex Willd., 1800	Orobanche du thym, Orobanche blanche	2014	<a href="#">➤</a>
<i>Orobancha picridis</i> F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride, Orobanche du Picris	2018	<a href="#">➤</a>



## ANNEXE 2 – Inventaire des plantes observées dans la zone de projet

FLORE														
Inventaire commenté dans la zone de projet - Commune de Bussy-Lettrée – 10 décembre 2020														
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien, 2016 – Catalogue des plantes vasculaires de Champagne-Ardenne. Référentiel taxonomique et référentiel des statuts.														
CD_REF (Taxref_7)	Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Stat.1 C.A.	Stat.2 C.A.	Rar. C.A. 2016	Cot. UICN France	Prot. - Dir. Hab. - CO. -EEE	Prot. Nat.	Prot. C.A.	Dir.Hab.	CO.	EEE	Dét. ZNIEFF	Inv. C.A.
79908	<b>Achillea millefolium L., 1753</b>	Achillée millefeuille ; Herbe au charpentier	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80591	<b>Agrostis capillaris L., 1753</b>	Agrostis capillaire ; Agrostide capillaire	Ind.		C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
82999	<b>Anthyllis vulneraria L., 1753</b>	Anthyllide vulnéraire	Ind.		AC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
83653	<b>Arenaria serpyllifolia L., 1753</b>	Sabline à feuilles de serpolet	Ind.		CC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
83912	<b>Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl &amp; C.Presl, 1819</b>	Fromental élevé	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
85740	<b>Bellis perennis L., 1753</b>	Pâquerette vivace ; Pâquerette	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
85903	<b>Betula pendula Roth, 1788</b>	Bouleau verruqueux	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
86087	<b>Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762</b>	Chlore perfoliée ; Chlorette	Ind.		<b>AR</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
86289	<b>Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv., 1812</b>	Brachypode penné	Ind.		AC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
87227	<b>Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788</b>	Calamagrostis épigéios ; Calamagrostis commun ;	Ind.		AC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
89180	<b>Carlina vulgaris L., 1753</b>	Carline commune	Ind.		C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Centaurea jacea (Groupe)		Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
90017	<b>Cerastium glomeratum Thuill., 1799</b>	Céraiste aggloméré	Ind.		C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91289	<b>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</b>	Cirse des champs	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91430	<b>Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838</b>	Cirse commun ; Cirse à feuilles lancéolées	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
94207	<b>Dactylis glomerata L., 1753</b>	Dactyle aggloméré	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
94503	<b>Daucus carota L., 1753</b>	Carotte sauvage	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
95793	<b>Echium vulgare L., 1753</b>	Vipérine commune	Ind.		CC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
96046	<b>Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934</b>	Chiendent commun	Ind.		CC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
97490	<b>Euphorbia cyparissias L., 1753</b>	Euphorbe petit-cyprès	Ind.		C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Festuca rubra (Groupe)		Ind.		CC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
99511	<b>Galium pumilum Murray, 1770</b>	Gaillet rude	Ind.		<b>R</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
100956	<b>Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768</b>	Hélianthème jaune ; Hélianthème nummulaire	Ind.		AC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
103316	<b>Hypericum perforatum L., 1753</b>	Millepertuis perforé	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
103608	<b>Inula conyza DC., 1836</b>	Inule conyze ; Inule rude ; Herbe des mouches	Ind.		CC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
103991	<b>Jacobaea erucifolia (L.) P.Gaertn., B.Mey. &amp; Scherb., 1801</b>	Séneçon à feuilles de roquette	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
105817	<b>Leucanthemum vulgare Lam., 1779</b>	Marguerite commune	Ind.		?	-	-	-	-	-	-	-	-	-
106499	<b>Lolium perenne L., 1753</b>	Lvraie vivace ; Ray-gras commun	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
106653	<b>Lotus corniculatus L., 1753</b>	Lotier corniculé	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
107942	<b>Melilotus officinalis (L.) Lam., 1779</b>	Mélicot officinal	Ind.		C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
138136	<b>Odontites vernus subsp. serotinus (Coss. &amp; Germ.) Corb., 1894</b>	Odontite tardive ; Euphrase tardive	Ind.		C?	-	-	-	-	-	-	-	-	-
110236	<b>Ononis spinosa L., 1753</b>	Bugrane épineuse	Ind.		CC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113221	<b>Phleum pratense L., 1753</b>	Fléole des prés	Ind.		?	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113474	<b>Picris hieracioides L., 1753</b>	Picride fausse-éperviaire	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113525	<b>Pilosella officinarum F.W.Schultz &amp; Sch.Bip., 1862</b>	Epervière piloselle ; Piloselle	Ind.		CC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113893	<b>Plantago lanceolata L., 1753</b>	Plantain lancéolé	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
159892	<b>Poa pratensis L. subsp. pratensis</b>	Pâturin des prés	Ind.		?	-	-	-	-	-	-	-	-	-
114332	<b>Poa pratensis L., 1753</b>	Pâturin des prés	Ind.		CC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
115156	<b>Populus tremula L., 1753</b>	Peuplier tremble	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
115624	<b>Potentilla reptans L., 1753</b>	Potentille rampante ; Quintefeuille	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
115655	<b>Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856</b>	Potentille faux-fraisier	Ind.		C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
115789	<b>Poterium sanguisorba L., 1753</b>	Petite Pimprenelle	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
116012	<b>Prunella vulgaris L., 1753</b>	Brunelle commune	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
118073	<b>Rosa canina L., 1753</b>	Rosier des chiens ; Eglantier	Ind.		C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
119097	<b>Rubus fruticosus L., 1753</b>	Ronce commune	Ind.		?	-	-	-	-	-	-	-	-	-
119977	<b>Salix caprea L., 1753</b>	Saule marsault	Ind.		CCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
119991	<b>Salix cinerea L., 1753</b>	Saule cendré	Ind.		CC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
128042	<b>Tussilago farfara L., 1753</b>	Pas-d'âne ; Tussilage	Ind.		C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
128660	<b>Verbascum thapsus L., 1753</b>	Molène bouillon-blanc	Ind.		C	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## ANNEXE 3 – Les Mammifères

MAMMIFERES									
Inventaire commenté dans la zone de projet - Commune de Bussy-Lettrée – 10 décembre 2020									
Nom commun	Taxon	STATUTS DE VULNERABILITE ET DE RARETE				REGLEMENTATION			
		Statut de rareté en Champagne-Ardenne	Degré de menace en Champagne Ardenne	Déterminant ZNIEFF	Liste rouge France (2017)	Dir. Habitats	Berne	Bonn	Protection nationale
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (L., 1758)	C	LC	Non	LC	-	-	-	-
Chevreuil d'Europe	<i>Capreolus capreolus</i> (L., 1758)	C	LC	Non	LC	-	-	-	-
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i> (L., 1758)	C	LC	Non	LC	-	-	-	-
Légende									
<b>E</b> - Exceptionnel	<b>AC</b> - Assez commun	LC : préoccupation mineure							
<b>RR</b> - Très rare	<b>C</b> - Commun	NE : non évalué				NA : non applicable			
<b>R</b> - Rare	<b>CC</b> - Très commun	* : interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain : articles 2 et 3							
<b>AR</b> - Assez rare	<b>I</b> - Indéterminé								
<b>PC</b> - Peu commun									
BIBLIOGRAPHIE									
Liste rouge de de Champagne-Ardenne - D. BECU, B. FAUVEL, G. COPPA, Y. BROUILLARD, N. GALAND, C. HERVE, C. GUIOT									
INPN - Muséum d'Histoire Naturelle de Paris - www.inpn.mnh.fr									
LE LOUARN, H. & J.-P. QUERE, 2003. - <i>Les Rongeurs de France. Faunistique et biologie</i> . 2ème édition. INRA Editions 256p.									
UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.									
DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JO L 206 du 22.7.1992)									
Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (modifiée le 28 septembre 1979)									
Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage									
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)									
Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection									

ANNEXE 4 - Les Oiseaux

OISEAUX														
Inventaire commenté dans la zone de projet - Commune de Bussy-Lettrée – 10 décembre 2020														
Nom commun	Taxon	STATUTS DE VULNERABILITE ET DE RARETE						REGLEMENTATION						
		Statut de rareté en Champagne-Ardenne	Degré de menace en Champagne-Ardenne	Liste rouge nationale UICN 2018			Déterminante ZNIEFF	Protection et commercialisation (*)	Espèce chassable (**)	Dir. Oiseaux	Convention de Bonn	Convention de Berne	Convention CITES	Protection nationale (***)
				Nicheurs	Hivernants	De passage								
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> L., 1758	C	-	LC	NA <sup>d</sup>	-	-	-	-	A II/2	-	-	-	-
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> L., 1758	C	-	LC	LC	NA <sup>c</sup>	-	-	-	A II/2	-	-	-	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> L., 1758	C	AS	NT	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	-	-	-	A II	A II	A A	A3	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (L., 1758)	C	-	LC	-	-	-	-	-	A II/2	-	-	-	-
<b>Total des espèces N = 18</b>														
Légende														
<b>RE</b> - Disparue au niveau régional mais présente dans d'autres régions <b>CR</b> - En danger critique <b>LC</b> - Préoccupation mineure <b>AS</b> – A surveiller <b>EN</b> - En danger <b>DD</b> - Données insuffisantes <b>VU</b> - Vulnérable <b>NA</b> - Non applicable <b>AV</b> : annexe V (Dir. Habitats, Conventions Bonne et Berne) <b>NT</b> - Quasi menacée <b>NE</b> - Non évalué <b>A5</b> : article 5 (Protection nationale)														
BIBLIOGRAPHIE														
<b>LPO Champagne-Ardenne</b> Base de données communales <b>Liste rouge 2007</b> - B. FAUVEL, V. TERNOIS, E. LE ROY, S. BELLENOUE, A. SAUVAGE, J-M THIOLLAY <b>INPN</b> - Muséum d'Histoire Naturelle de Paris - www.inpn.mnh.fr <b>DIRECTIVE 2009/147/CE</b> DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages <b>Convention de Berne</b> pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (modifiée le 28 septembre 1979) <b>Convention de Bonn</b> sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique - Eurasie (AEWA) <b>Convention (CITES)</b> sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction <b>(*) Arrêté du 29 octobre 2009</b> relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national <b>(**) Arrêté du 26 juin 1987</b> fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée <b>(***) Arrêté du 29 octobre 2009</b> fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection														